



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Pour trouver ma voie

Pour apprendre en pratiquant

**L'apprentissage  
pour moi,  
c'est le  
bon choix**

Pour être formé gratuitement

Pour obtenir un diplôme

Pour en savoir plus sur l'apprentissage : [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)

PARTIES PRÉVENANTES  
© PIRELLA GÖTTSCHE LOWE

# 5 bonnes raisons de choisir l'apprentissage

Choisir une formation en apprentissage, cela vous permet de :

1

**Obtenir un diplôme reconnu du CAP au BAC + 5, l'apprentissage est accessible pour tous les diplômes.**

« Les voir réussir et repartir avec un diplôme, c'est valorisant. »

Sébastien, maître d'apprentissage en conception des processus de réalisation des produits.

2

**Apprendre en pratiquant, du CAP au BAC + 5, l'apprentissage est accessible pour tous les diplômes.**

« L'entreprise, c'est là où on voit le plus de choses que ce soit le côté social ou professionnel, c'est riche ! »

Benoît, apprenti en Charcuterie-traiteur.

3

**Être rémunéré tous les mois, la rémunération varie en fonction de l'âge et progresse chaque année de contrat.**

« Ce qui est bien avec l'apprentissage, c'est que mon salaire évolue en fonction des années. C'est mon patron qui me paie. »

Céline, apprentie CAP cuisine.

4

**Bénéficier d'une expérience professionnelle, au sein de l'entreprise, l'apprenti se voit attribuer des responsabilités.**

« Les apprentis vont apprendre à respecter des règles, des processus. Ils vont apprendre aussi l'esprit d'entreprise. »

Fabrice, maître d'apprentissage de Emma, apprentie robotique.

5

**Être formé gratuitement, en apprentissage, la formation est financée par les opérateurs de compétences (OPCO)**

« Je ne paye pas ma formation et en plus de ça je suis payée. »

Elyna, apprentie en commercialisation et service en restauration.

Découvrez



tous les témoignages sur la chaîne Youtube du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Vous avez une question ?  
Rendez-vous sur notre foire aux questions sur [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)